

LA MASSIFICATION SCOLAIRE SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

Une mise en perspective des statistiques de l'Éducation nationale (1958-2014)

Florence Defresne

MENESR-DEPP, unité des méthodes et synthèses statistiques

Jérôme Krop

Université d'Artois

ESPÉ Lille-Nord de France

Les débats suscités par l'actuelle réforme du collège doivent être éclairés à l'aune de l'histoire du système scolaire, notamment à travers la question de la pertinence de l'existence du collège unique, qui ressurgit implicitement ou explicitement dans les prises de position suscitées par les politiques scolaires. Les données statistiques produites au cours des dernières décennies par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère en charge de l'éducation nationale, en particulier le suivi longitudinal de la scolarité de panels représentatifs d'élèves, permettent de remettre en perspective ces débats en dressant un tableau de la transformation du système scolaire.

Le système scolaire français a connu sous la V^e République une massification spectaculaire. Cette massification est caractérisée notamment par un allongement de la durée des études et par l'accès d'une large partie de la population à un niveau de qualification élevé, qui était auparavant réservé à une minorité d'élèves généralement issus des catégories sociales les plus privilégiées.

En effet, jusqu'à la fin des années 1950, le système scolaire français était encore fondé sur la stricte séparation de deux ordres d'enseignement : élémentaire et secondaire. La majorité des élèves suivaient leur scolarité élémentaire dans des écoles primaires durant leur scolarité obligatoire, qui a été allongée d'un an jusqu'à l'âge de 14 ans en 1936 à l'époque du Front populaire. Après l'obtention du certificat d'études primaires, les meilleurs élèves pouvaient poursuivre leur scolarité dans des cours complémentaires, ceux-ci jouant après 1945 un rôle majeur dans l'amorçage de l'allongement de la durée de scolarisation dans les milieux populaires et les classes moyennes. Parallèlement, l'enseignement secondaire reste à cette époque un ordre d'enseignement culturellement et socialement ségrégué. Il se distingue par

la culture scolaire plus abstraite qu'il diffuse, historiquement fondée sur la prééminence de la culture classique gréco-latine, mais qui bascule pleinement, au milieu des années 1960, dans un contexte de modernisation économique et d'accélération du progrès technologique, vers une hiérarchisation des enseignements faisant des mathématiques la discipline scolaire la plus sélective¹. Héritier des collèges de l'Ancien Régime et du lycée napoléonien formant les cadres d'un État centralisé, l'enseignement secondaire reste donc l'apanage d'une minorité issue des groupes sociaux les plus aisés, dont les lycées accueillent encore souvent les enfants dès le début de leur scolarité obligatoire dans des classes élémentaires. La suppression de ces classes élémentaires est en principe actée par l'ordonnance du 3 mars 1945, mais dans les faits elles perdurent jusqu'à la première moitié des années 1960.

Même si la gratuité instaurée au début des années 1930 a pu contribuer à l'entrée, dans les collèges et les lycées, d'enfants issus d'un milieu relativement moins aisé, l'enseignement secondaire reste un ordre d'enseignement malthusien et élitiste. Ainsi, pendant l'année scolaire 1957-1958, les classes élémentaires du primaire scolarisent près de 4 millions d'élèves contre moins de 70 000 dans les petites classes des lycées [PROST, 2013, p. 118]. La même année, si le premier cycle du second degré, de la sixième à la troisième, compte 417 500 élèves, les cours complémentaires en scolarisent autant, tandis que les classes de fin d'études, qui accompagnent jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire les enfants qui ne prolongent pas leurs études, en regroupent 730 000. À la fin des années 1950, seuls 10 % des jeunes constituant une classe d'âge accédaient au baccalauréat, qui est à la fois le diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et le premier grade universitaire donnant accès à l'enseignement supérieur. Cependant, la dynamique tant démographique, économique, sociale que culturelle de la France des Trente Glorieuses, qui en matière scolaire se prolonge bien au-delà du milieu des années 1970, conduit à la mise en œuvre de politiques transformant profondément la physionomie du système scolaire. Du début de la V^e République au milieu des années 1990, qui marque l'accès à un nouveau seuil en termes d'accès au baccalauréat, cette transformation conduit à une organisation du système scolaire en deux degrés, celui-ci étant désormais caractérisé par la scolarisation des jeunes français dans un même type d'établissement jusqu'à l'âge de 15 ans.

DES POLITIQUES QUI TRANSFORMENT LA STRUCTURE DU SYSTÈME SCOLAIRE

La fin des années 1950 marque un tournant, tant dans le processus de massification scolaire et d'allongement de la durée des études que dans la transformation de la structure du système scolaire. Un arrêté du 23 novembre 1956 avait supprimé l'examen d'entrée en sixième en instaurant une nouvelle procédure d'admission sur dossier pour les élèves sortant du CM2 et souhaitant entrer dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le taux de scolarisation d'une classe d'âge en sixième n'atteint cependant pas encore 50 % à la fin des années 1950.

La réforme Berthoin de 1959 prévoit donc la généralisation de l'entrée en sixième tout en envisageant le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans à partir de 1967, donc

1. Un décret du 10 juin 1965 réorganise le baccalauréat général. La section C devient rapidement celle de l'excellence scolaire dans un contexte de modernisation économique et d'accélération du progrès technologique qui renforce la prééminence des sciences dans la culture scolaire la plus légitime [CHAPOULIE, 2010, p. 444].

pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 1953. Par le décret du 6 janvier 1959, les cours complémentaires deviennent des collèges d'enseignement général (CEG) qui scolarisent leurs élèves de la sixième à la troisième comme les établissements secondaires existants. En milieu rural, des classes de sixième et de cinquième sont implantées dans des « groupes d'observation dispersés ».

Les classes de sixième et de cinquième doivent constituer un cycle d'observation avant une orientation vers une des trois filières prévues :

- un enseignement général long, classique (avec latin) ou moderne, conduisant à la prolongation des études au lycée avec l'obtention du baccalauréat pour horizon ;
- un enseignement général court dans les CEG, dont les enseignants sont des instituteurs en principe détenteurs d'une licence, qui s'achève par une classe de niveau seconde ;
- un enseignement professionnel dans les collèges d'enseignement technique.

Mais, dans le cycle d'observation, seul le premier trimestre, sans latin, est véritablement commun. De plus, l'orientation est largement déterminée par le type d'établissement fréquenté. Un nombre infime d'élèves quitte un CEG pour accéder à l'enseignement général long dans un collège du secondaire. Enfin, les élèves ayant le plus de difficultés sont toujours dirigés vers des classes de fin d'études jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

Aussi, le décret Capelle du 3 août 1963 institue-t-il des collèges d'enseignement secondaire (CES). La période d'observation et d'orientation est étendue à quatre ans (cycle d'observation sixième-cinquième et cycle d'orientation quatrième-troisième). Les CES s'organisent en quatre sections rendant possible le passage de l'une à l'autre sans changer d'établissement :

- deux sections traditionnellement secondaires : « classique » (latin à partir du deuxième trimestre de la sixième) et « moderne » sans latin ;
 - deux sections traditionnellement primaires : « moderne court » qui reprend les enseignements des CEG et des classes destinées aux élèves connaissant le plus de difficultés scolaires (« classe de transition » [sixième-cinquième] et « classe pratique » [quatrième-troisième]).
- En 1967, les classes de fin d'études sont officiellement supprimées, leurs élèves étant orientés vers les classes de transition.

L'absence de la section classique dans les CEG est en principe la différence essentielle entre ces établissements héritiers des cours complémentaires de l'enseignement primaire et les nouveaux CES. Les scolarités sont encore très différenciées, mais, en 1974, les deux premières sections sont fusionnées. Il n'y a plus que deux types de sixième et de cinquième : les classes normales et les classes à programme allégé, héritières des classes de transition et des classes de fin d'études.

La loi Haby, votée en 1975 et mise en œuvre à la rentrée 1977, prolonge les réformes précédentes en créant le collège unique par la fusion des CES et des CEG. Tous les enfants entrent en sixième dans des classes indifférenciées. Les filières disparaissent. Un palier d'orientation est maintenu à la fin de la cinquième pour préparer un CAP² en trois ans, qui concerne encore 13,5 % des élèves en 1980-1981. Les collèges d'enseignement technique (CET) deviennent toutefois des lycées d'enseignement professionnel (LEP), ce qui signale leur rattachement au second cycle des études secondaires et tend à faire de la fin de la classe de troisième le premier palier d'orientation.

2. CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

Au début des années 1980, la mise en place progressive du collège unique pose justement la question politique de l'orientation des élèves en fin de troisième et donc de la massification du second cycle des études secondaires au-delà du collège. Cela conduit à la proclamation au printemps 1985 de l'objectif de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat à l'horizon de l'an 2000. Cette décision marque une nouvelle étape. En effet, elle impulse une politique très volontariste dans le contexte économique et budgétaire contraint du milieu des années 1980. La loi-programme sur l'enseignement technique et professionnel du 23 décembre 1985, dite loi Carraz, prend acte du déclin prévisible des emplois industriels de niveau CAP et de l'augmentation probable des besoins en emplois plus qualifiés. Les lycées d'enseignement professionnel (LEP) deviennent des lycées professionnels (LP) pour bien marquer symboliquement qu'ils préparent désormais leurs élèves aux baccalauréats professionnels nouvellement créés. Enfin, le passage d'un nombre croissant d'élèves en classe de seconde pour entrer en lycée général et technologique est facilité. Cette politique fait l'objet d'un relatif consensus, même si de fortes réticences subsistent au sein de la droite gouvernementale pendant la première cohabitation entre 1986 et 1988. En 1987, le plan Monory fixe comme objectif à atteindre 74 % de bacheliers en l'an 2000 en favorisant l'essor de l'enseignement professionnel par la mise en place de quatrième et de troisième technologiques conduisant plus directement à une orientation en lycée professionnel. Surtout, la loi d'orientation du 10 juillet 1989, dite loi Jospin, réaffirme l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et de ne plus laisser sortir des jeunes sans qualification du système éducatif. Elle organise la massification du second cycle de l'enseignement général et technologique des lycées qui accueillent une nouvelle population lycéenne au début des années 1990.

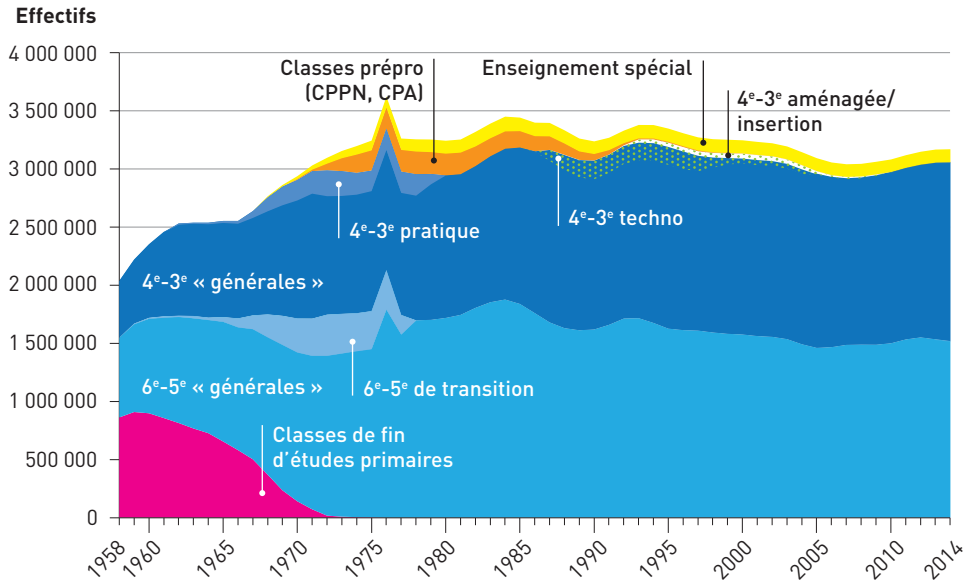
UNE MASSIFICATION QUANTITATIVE DU SECOND DEGRÉ

La mise en application des politiques organisant l'allongement des études et l'homogénéisation de leur contenu se manifeste d'abord par un accroissement spectaculaire du nombre d'élèves dans le second degré. Si on analyse l'évolution des effectifs des classes de fin d'études primaires et du collège, la massification du premier cycle est un fait majeur ↘ **Figure 1**.

Entre le début de la mise en œuvre de la réforme Berthoin de 1959 et le vote de la loi Haby en 1975, le nombre d'élèves scolarisés dans les classes des collèges de la sixième à la troisième passe d'un peu plus d'un million à trois millions ↘ **Encadré 1** p. 10. À la veille de la création du collège unique, après la suppression des classes de fin d'études en 1967, les structures d'accueil de tous les jeunes français de 11 à 15 ans ont déjà été créées et permettent d'envisager la suppression de l'orientation précoce des élèves les plus en difficultés en fin de cinquième. Au cours de cette période, après avoir augmenté de 30 % entre 1959 et 1962, le nombre des élèves en collège s'accroît de 58 % entre 1968 et 1972 avant de se stabiliser autour de 3 millions.

L'évolution des effectifs du second cycle général et technologique est tout aussi massive ↘ **Figure 2**. Alors que moins de 400 000 élèves sont scolarisés au lycée de la seconde à la terminale en 1958, ils sont plus de 1,5 million au début des années 1990. La croissance est forte de 1959 à 1967 avec un doublement du nombre de lycéens. Elle est plus modérée dans les années 1970 avec une hausse de 30 %. Puis, le choix politique de favoriser l'accès au baccalauréat se traduit par une croissance spectaculaire du nombre d'élèves dans les lycées généraux et technologiques qui augmente encore de 30 % en seulement cinq ans, entre 1985 et 1990.

Figure 1 Évolution des effectifs des classes de fin d'études primaires et du collège

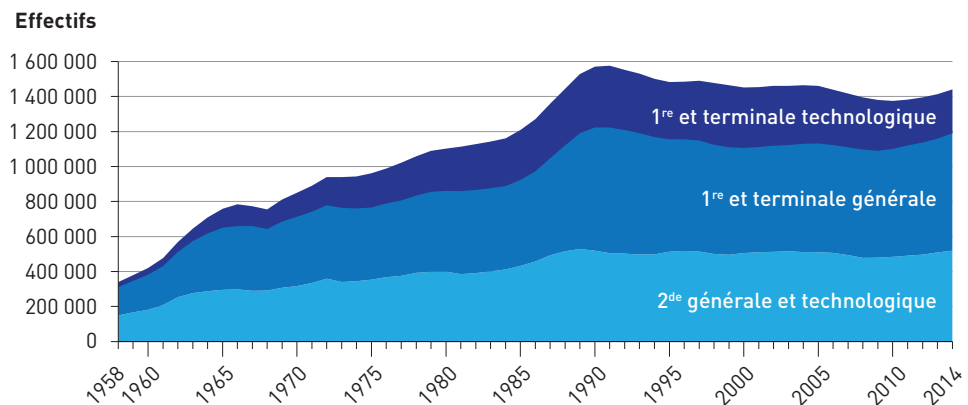


Lecture : en 1958, 2 millions d'élèves sont scolarisés par l'Éducation nationale en fin d'études primaires ou au collège. Parmi eux, 864 000 élèves fréquentent une classe de fin d'études primaires.

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN.

Figure 2 Évolution des effectifs du second cycle général et technologique



Lecture : en 1958, 339 300 élèves sont scolarisés dans le second cycle général et technologique de l'Éducation nationale. Ils sont 1 439 800 dans ce cas en 2014.

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN.

SOURCES ET REPÈRES

Les statistiques présentées dans cette étude portent sur les élèves scolarisés en France métropolitaine, dans les établissements scolaires publics et privés du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN). Elles résultent du recensement annuel des effectifs d'élèves mené par le service statistique du ministère (actuellement la DEPP) auprès des établissements. Pour constituer cet historique sur plus de cinquante ans (1958-2014), plusieurs types de documents ont été mobilisés, les supports de publications ayant évolué sur la période pour différentes raisons (consolidation des données collectées, informatisation, etc.).


Pour les données les plus anciennes, la série des *Tableaux des enseignements et de la formation* (TEF) et ses deux rétrospectives synthétiques « 1958-1967 » et « 1967-1976 » ont été la principale source d'informations. À partir de 1984, *Repères et références statistiques sur les enseignements et les formations* (RERS) ont pris le relais de ces annuaires statistiques. Les Tableaux statistiques contenant des données très détaillées, et pour la période la plus récente, la *Base centrale de pilotage* (BCP, entrepôt de données de la DEPP) ont aussi été exploités. Le choix du périmètre retenu pour cette étude – les établissements scolaires du MEN en France métropolitaine – a été dicté par la disponibilité et l'accessibilité des données. En complément, on peut essayer de donner ici des ordres de grandeur sur la population

formée en dehors de l'Éducation nationale dans l'enseignement secondaire initial (c'est-à-dire hors formation continue) et qui échappe donc à l'étude.

D'autres structures en effet dispensent des formations du second degré. Il s'agit des établissements scolaires relevant d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture, de façon beaucoup plus limitée les ministères en charge de la défense, de la justice, de la santé), mais également des centres de formation d'apprentis (CFA).

On retiendra comme ordre de grandeur que, sur la période considérée, ces structures accueillent en moyenne annuellement 6 % à 8 % des jeunes concernés.

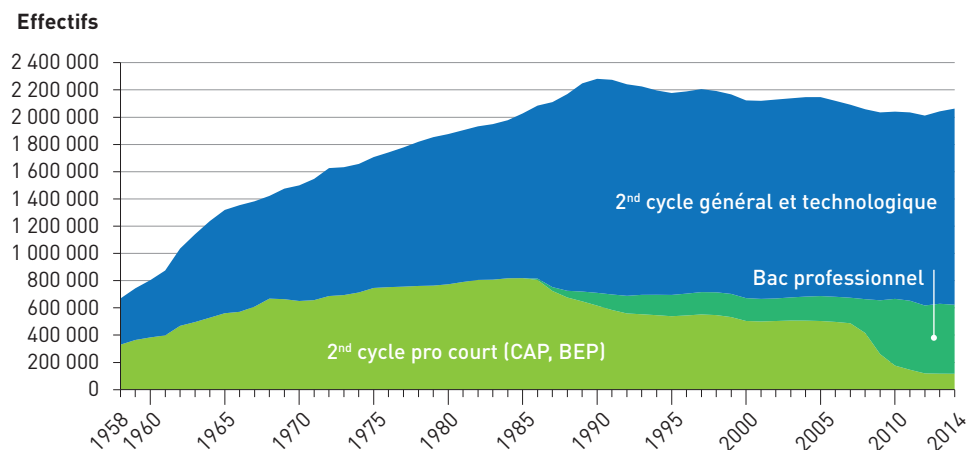
Si le ministère de l'Éducation nationale a le quasi-monopole de la formation au niveau du collège (on peut estimer que quelques dizaines de milliers d'élèves seulement lui échappent), il n'en est pas de même au niveau du second cycle du secondaire. On peut estimer à 16 % ou 17 % (en moyenne annuelle sur la période 1970-2014) la part les jeunes qui suivent une formation du second degré en dehors des établissements scolaires de l'Éducation nationale, dont environ 11 % se forment par la voie de l'apprentissage. Avant 1967 et la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, cette part a pu être un peu plus importante : le nombre d'apprentis tournait alors autour de 300 000, la durée de formation étant alors de trois ans, au lieu de deux ans par la suite [MENESR-DEPP, 1984 et 1985 ; chapitre 9.2].

L'augmentation des effectifs de l'enseignement professionnel est, elle aussi, massive  **Figure 3**. Le nombre d'élèves de l'enseignement professionnel augmente cependant moins vite que celui des élèves du second cycle général de l'enseignement secondaire.

Entre 1958 et 1984, le nombre d'élèves préparant un CAP en trois ans après la classe de cinquième, ou un CAP en deux ans ou un BEP³ après la troisième est multiplié par 2,5, alors que le nombre d'élèves du second cycle général et technologique est multiplié par 3,5. En 1985, la création des baccalauréats professionnels favorise l'allongement des études des élèves

3. BEP : brevet d'études professionnelles.

Figure 3 Évolution des effectifs du second cycle du secondaire



Lecture : en 1958, 669 300 élèves sont scolarisés dans le second cycle du secondaire de l'Éducation nationale. Ils sont 2 063 000 dans ce cas en 2014.

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN.

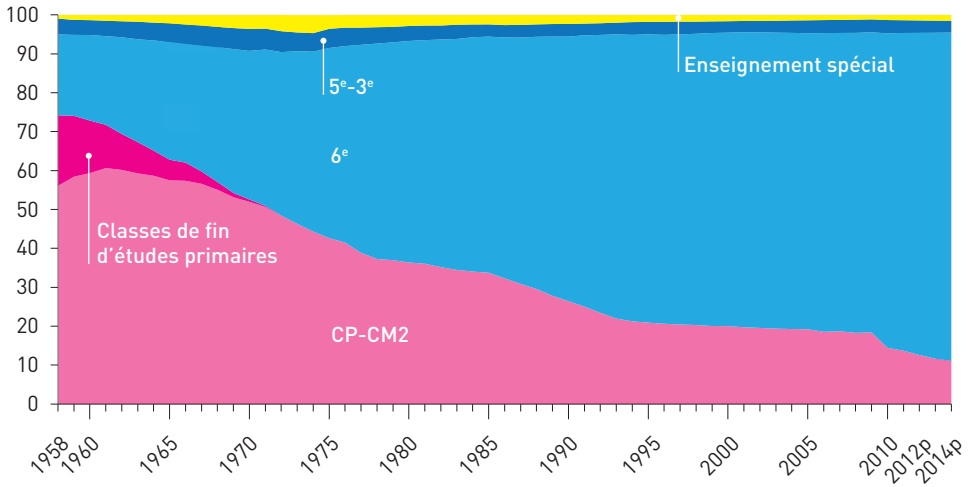
de l'enseignement professionnel. Cet allongement est visible par le glissement tout d'abord du CAP en trois ans après la cinquième vers la préparation du CAP en deux ans ou du BEP après la classe de troisième. Ensuite, à partir de 2009, l'alignement de la préparation du baccalauréat professionnel sur celles des filières générale et technologique (3 ans à l'issue de la classe de troisième) entraîne une augmentation importante des effectifs en baccalauréat professionnel au détriment de ceux du BEP qui disparaissent.

UN ALLONGEMENT CONSIDÉRABLE DE LA DURÉE DES ÉTUDES

L'allongement de la durée des études a pris plusieurs formes. Il passe d'abord par la généralisation de l'accès au collège – l'ensemble des enfants accédant à la classe de sixième – comme le montre l'observation de l'évolution de la situation scolaire des enfants âgés de 11 ans, à partir de 1959 avec la transformation des cours complémentaires en CEG [Figure 4](#). La part des enfants de 11 ans scolarisés en sixième sans avoir redoublé apparaît très faible au début de la V^e République (21 % en 1958 et en 1959) avant d'augmenter lentement dans les premières années d'application de la réforme Berthoin. En 1963, alors que les décrets Capelle entraînent la création de collèges d'enseignement secondaire, 26 % des enfants de 11 ans sont scolarisés en sixième. La croissance du taux d'élèves scolarisés en sixième à l'âge de 11 ans augmente ensuite rapidement dans les années 1960 (37 % en 1969) et dans les années 1970 (56 % en 1979). Tous les enfants accèdent alors à la classe de sixième suite à la suppression des classes de fin d'études en 1967, décidée au moment où la première classe d'âge bénéficie de l'allongement de la scolarité obligatoire à l'âge de 16 ans. Elles disparaissent totalement au début des années 1970.

📉 **Figure 4 Où sont scolarisés les jeunes de 11 ans ?**

En %



p : données provisoires.

Lecture : en 1958, sur 100 jeunes âgés de 11 ans, 74 sont scolarisés dans l'enseignement élémentaire dont 18 dans une classe de fin d'études primaires.

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN et estimations démographiques de l'Insee.

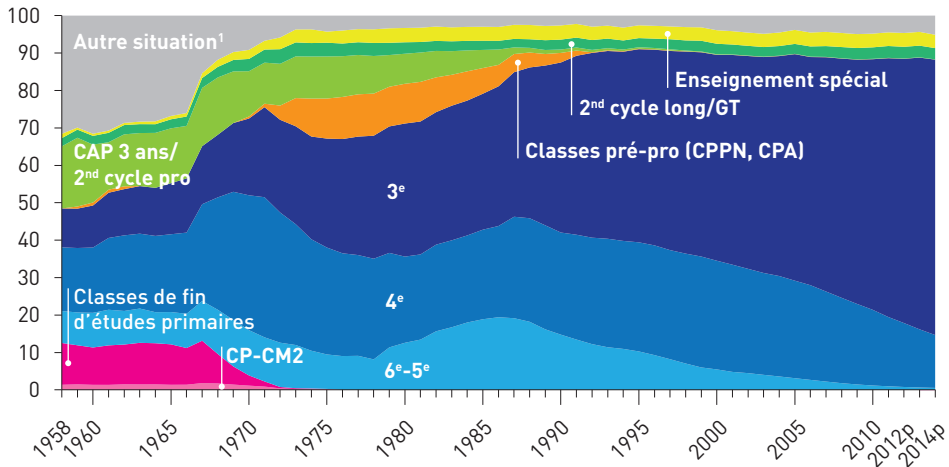
La généralisation de l'accès au collège, le report de l'orientation vers l'enseignement professionnel et la diminution du nombre d'élèves en retard apparaissent très clairement lorsqu'on observe où se situent les élèves âgés de 14 ans aux différents stades du processus de construction du collège unique 📉 **Figure 5.**

Les évolutions sont assez limitées jusqu'à la fin des années 1960 en raison de la mise en application progressive des décrets Capelle-Fouchet de 1963 et de la durée du programme de construction massive de collèges dans un contexte de forte croissance démographique. Ensuite, il faut attendre la mise en œuvre dans les années 1980 des dispositions de la loi Haby pour que la régression du nombre d'élèves orientés en fin de cinquième vers la préparation d'un CAP en trois ans commence à être sensible. On notera que la disparition des classes de fin d'études primaires apparaît bien entre 1967 et 1973, mais semble relayée par la création des classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Cependant, l'impact des décisions de 1985 (proclamation de l'objectif de 80 % des élèves accédant au niveau du baccalauréat en l'an 2000 et création des baccalauréats professionnels) est visible jusqu'au milieu des années 1990 avec la disparition des classes préprofessionnelles de niveau en 1991 et la suppression totale de l'orientation en fin de cinquième en 1994, près de vingt ans après le vote de la loi Haby.

En définitive, l'allongement systématique des scolarités en collège est particulièrement mis en évidence par la diminution de la part des enfants de 14 ans qui ne sont pas scolarisés dans l'enseignement public et privé dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Elle commence à régresser fortement à partir de 1967 avec l'arrivée à la fin de la scolarité obligatoire

Figure 5 Où se trouvent les jeunes de 14 ans ?

En %



p : données provisoires.


Lecture : en 1958, sur 100 jeunes âgés de 14 ans, 68 sont scolarisés par l'Éducation nationale, dont 11 dans une classe de fin d'études primaires.

1. Non scolarisé ou scolarisé dans une formation hors Éducation nationale (apprentissage, formations agricoles, etc.).

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN)

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN et estimations démographiques de l'Insee.

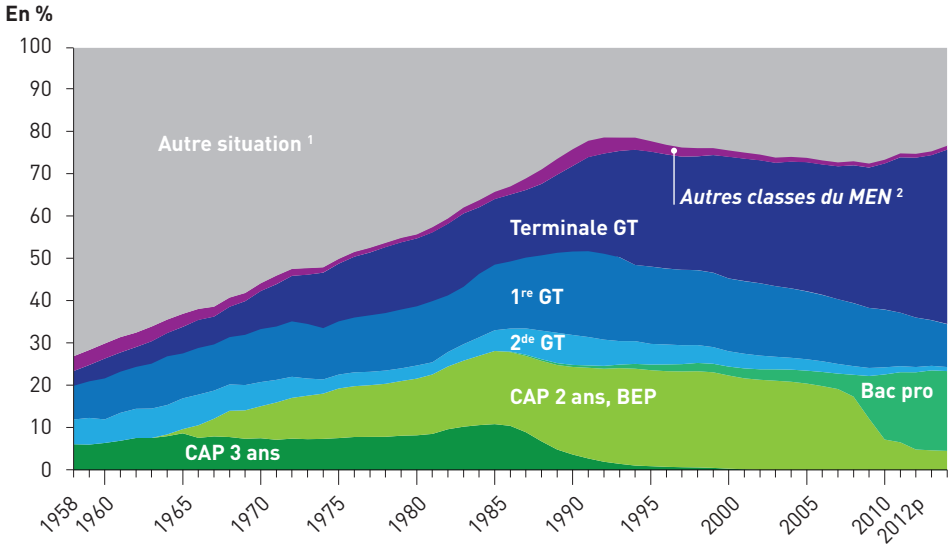
de la première génération soumise à l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Au milieu des années 1970, la quasi-totalité des jeunes de 14 ans est scolarisée par l'Éducation nationale.

De 1958 au début des années 1990, la régression de la part du nombre d'élèves âgés de 17 ans qui ne sont plus scolarisés par l'Éducation nationale est particulièrement conséquente et frappe par sa régularité  Figure 6. Alors que près de trois quarts des jeunes de 17 ans n'étaient pas scolarisés par l'Éducation nationale en 1958 (73 %), ce n'est plus le cas que pour moins d'un quart d'entre eux en 1991 (22 %). Le nombre de jeunes de 17 ans non scolarisés, ou scolarisés en dehors de l'Éducation nationale (en apprentissage et dans l'enseignement agricole essentiellement)⁴, est à son apogée entre 1965 et 1968 (450 000 jeunes), à une époque de plein emploi où l'insertion professionnelle des jeunes est aisée, y compris pour les non-diplômés. Le nombre de jeunes non scolarisés à 17 ans par l'Éducation nationale diminue ensuite et, à partir du début des années 1990, se stabilise à environ 160 000, avant de croître légèrement et de fluctuer autour de 200 000. Il reste que la quasi-généralisation de la scolarisation des adolescents par l'Éducation nationale entraîne bien une transformation majeure de la société française au cours de la période étudiée [BANTIGNY et JABLONKA, 2009].

La progression des effectifs du lycée général et technologique change profondément la physionomie du système scolaire et les parcours scolaires des jeunes. En 1960, à l'âge de 17 ans, seul un jeune sur cinq est scolarisé dans le second cycle de l'enseignement secondaire, de

⁴. On retiendra comme ordre de grandeur que, chaque année, 13 % à 15 % des jeunes de 17 ans sont scolarisés en dehors de l'Éducation nationale.

▾ **Figure 6** Où se trouvent les jeunes de 17 ans ?



GT : générale et technologique ; **p** : données provisoires.

1. Scolarisé dans une formation hors Éducation nationale (apprentissage, formations agricoles, etc.) ou sorti du système scolaire.

2. Classes du collège et de l'enseignement spécial, classes supérieures du lycée.

Lecture : en 1958, sur 100 jeunes âgés de 17 ans, 27 sont scolarisés par l'Éducation nationale ; 73 ne sont pas scolarisés ou sont scolarisés en dehors de l'Éducation nationale, en apprentissage notamment.

Champ : France métropolitaine, enseignement scolaire public et privé du ministère en charge de l'Éducation nationale (MEN).

Sources : recensements annuels des effectifs d'élèves dans les établissements scolaires du MEN et estimations démographiques de l'Insee.

la seconde à la terminale. Trente ans plus tard, en 1991, près de la moitié des jeunes de 17 ans fréquentent un lycée général et technologique. Les effectifs de ces établissements connaissent, en l'espace d'une génération, une croissance spectaculaire qui témoigne de l'investissement de l'État et de la société française dans l'approfondissement de la scolarité d'un nombre croissant de jeunes. Ainsi, en 1958, moins de 120 000 jeunes de 17 ans sont accueillis dans les classes de seconde, première et terminale. Ils sont presque 400 000 en 1991.

L'allongement de la scolarité des jeunes fréquentant l'enseignement professionnel est aussi important que dans l'enseignement général, ce qui témoigne de la rénovation de l'enseignement professionnel entamé avec la création du baccalauréat professionnel en 1985. L'enseignement général et l'enseignement professionnel se développent parallèlement jusqu'au milieu des années 1980, la part de jeunes âgés de 17 ans scolarisés dans l'enseignement professionnel se stabilisant en 1986. En revanche, la substitution du BEP et du CAP en deux ans au CAP préparé en trois ans est un phénomène important, en contribuant à dépasser le paradigme de l'orientation par défaut [BERNARD et TROGER, 2012 ; LEMBRÉ, 2016, p. 95]. Plus récemment, l'augmentation du nombre d'élèves de 17 ans préparant le baccalauréat professionnel est notamment la conséquence de la réforme mise en œuvre à la rentrée 2009 consistant à orienter les élèves choisissant l'enseignement professionnel vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans au lieu de quatre.

UN USAGE MOINS FRÉQUENT DU REDOUBLEMENT

La diminution du nombre d'élèves en retard en classe de troisième témoigne d'une autre évolution majeure qu'est l'usage moins fréquent du redoublement. En effet, le constat selon lequel le redoublement est dans la plupart des cas inefficace, pénalisant et largement inéquitable, notamment parce qu'il conduit les élèves en retard à réduire leurs ambitions scolaires, fait consensus, du moins au collège [COSNEFROY et ROCHER, 2005]. Après une période de mise en place du collège unique caractérisée par une forte augmentation des redoublements dans le premier cycle du second degré, les effets de la politique volontariste de diminution du recours au redoublement se traduisent particulièrement dans les années 1990 et 2000 par l'augmentation du nombre des élèves scolarisés dans la classe correspondant à leur classe d'âge dans un parcours sans redoublement.

Alors que tous les enfants accèdent au collège, le pourcentage d'élèves âgés de 11 ans scolarisés en sixième augmente encore sous l'effet du recul de l'usage du redoublement pendant la scolarité élémentaire ↘ **Figure 4** p.12. Depuis 2010, plus de 80 % des enfants accèdent à la sixième à l'âge de 11 ans et ce taux approche les 85 % en 2014. Ce moindre usage du redoublement a pour conséquence que le nombre d'élèves de 14 ans scolarisés en troisième continue d'augmenter régulièrement depuis le début des années 1990 ↘ **Figure 5**. En 2014, près des trois quarts des élèves de 14 ans sont scolarisés en troisième. Comme à 11 ans et à 14 ans, l'évolution des positions scolaires des élèves âgés de 17 ans atteste la réduction de l'usage du redoublement, notamment visible si on observe la part des élèves de l'enseignement général et technologique scolarisés en terminale ↘ **Figure 6**.

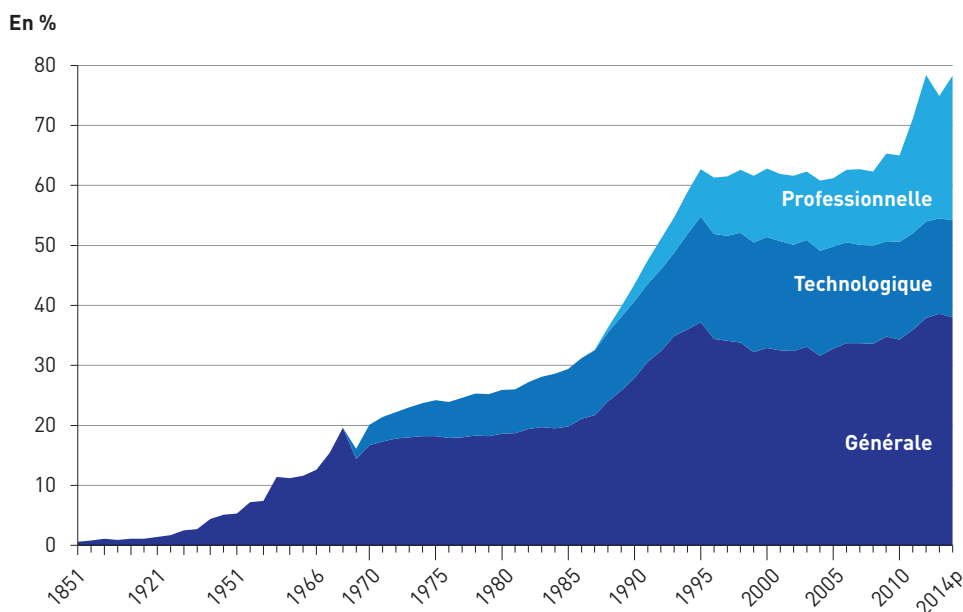
En 1960, plus d'un élève sur deux quittait l'école primaire avec au moins un an de retard. Ils sont encore près de 21 % dans cette situation en 2004, mais moins de 14 % en 2013. Alors qu'en 1993, 46 % des élèves de troisième présentaient un retard scolaire d'un an ou plus, ils n'étaient que 24 % dans ce cas à la rentrée 2013. En particulier, moins de 2 % des élèves ont cumulé deux ans de retard, alors qu'ils étaient plus de 15 % il y a vingt ans [CAILLE, 2004 ; MATTENET et SORBE, 2014].

UN NIVEAU DE QUALIFICATION INÉDIT POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

L'élévation du taux d'accès au baccalauréat, au fur et à mesure de la transformation de ce diplôme avec la création des baccalauréats technologiques puis des baccalauréats professionnels, est un bon indicateur de l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse en France ↘ **Figure 7**.

En 1950, 5 % seulement des élèves d'une classe d'âge accèdent à un baccalauréat général. Cette proportion double en une décennie avant de se stabiliser autour de 11 % entre 1960 et 1965. Si la proportion de bacheliers dans une génération atteint 15 % à la fin des années 1960, la croissance du nombre de bacheliers reste très progressive et il faut attendre 1986 pour que 20 % d'une génération accède au baccalauréat général. Dans les années 1970, l'élévation du niveau de la qualification de la jeunesse dépend aussi de l'essor des baccalauréats technologiques, qui commencent à être délivrés en 1969, suite à la décision prise l'année précédente de transformer les brevets de technicien en baccalauréat. Ils concernent 7 % d'une génération en 1978, 10 % en 1986.

📉 **Figure 7 Proportion de bacheliers dans une génération selon la voie (en %)**



p : données provisoires.

Lecture : en 2014, la proportion de bacheliers dans une génération est de 78,3 %, avec 38,0 % de bacheliers généraux, 16,2 % de bacheliers technologiques et 24,1 % de bacheliers professionnels.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2001.

Sources : systèmes d'information sur les examens des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture et estimations démographiques de l'Insee.

La proclamation de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge accédant au niveau du baccalauréat en 1985 entraîne une croissance très rapide du nombre de bacheliers pendant la décennie qui suit cette annonce. La proportion d'une génération dotée d'un baccalauréat général passe de 20 % à 37 % entre 1985 et 1995, avant de fluctuer à environ un tiers jusqu'en 2010. La part de bacheliers technologiques augmente aussi pour atteindre en 2000 son maximum historique à 18,5 % d'une génération. Enfin, le baccalauréat professionnel s'impose rapidement. En 1997, dix ans après la délivrance des premiers baccalauréats professionnels, ces diplômes concernent 10 % d'une génération, près de 15 % en 2010. La disparition du BEP au profit de la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans a pour conséquence une forte augmentation du nombre de bacheliers. En 2012, près de 80 % d'une génération obtient le premier grade de l'enseignement supérieur, dont un quart de bacheliers professionnels.

AMPLEUR ET LIMITES DES PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE SCOLARISATION AU COLLÈGE

La massification de l'enseignement secondaire a permis d'améliorer de façon décisive le niveau de qualification des jeunes en France. Elle s'accompagne d'une diminution relative des inégalités scolaires, en particulier si on compare la situation née de la massification du second

degré par rapport à celle qui prévalait lorsque le système scolaire était constitué de deux ordres d'enseignement socialement et culturellement ségrégués. Si dans les années 1930, un enfant de cadres avait 35 fois plus de chances d'avoir son baccalauréat qu'un enfant d'ouvriers, ce rapport est réduit à 10 au début des années 2000. Ces résultats ont été acquis grâce aux efforts budgétaires considérables qui ont été concédés dans les années 1980 et 1990 et qui témoignent d'une volonté d'investir dans la formation scolaire des nouvelles générations dans un contexte budgétaire plus contraint que pendant les Trente Glorieuses et pendant une période de relative stagnation démographique. En effet, la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB passe de 6,4 % en 1980 à 7,6 % en 1995, et reste supérieure ou égale à 7 % jusqu'en 2004. Elle atteint près de 6,9 % du PIB en 2012.

La comparaison des parcours des élèves entrés en sixième en 1989 à ceux des élèves qui sont entrés au collège en 1980 montre que les disparités sociales sont moins marquées parmi les élèves ayant accompli leur scolarité au cours des années 1990, que dix ans auparavant. Parmi les premiers, un enfant d'enseignant a 12 fois plus de chances d'avoir obtenu son baccalauréat général ou technologique qu'un enfant d'ouvrier non qualifié, contre 16 fois plus parmi les élèves entrés en sixième en 1980. Conséquence de l'augmentation du nombre de bacheliers, la proportion des enfants d'ouvriers qui poursuivent des études supérieures a été multipliée par 3 entre 1986 et 1996. Entre 1984 et 2003, les chances pour un jeune d'accéder à l'enseignement supérieur ont, en moyenne, plus que doublé ; pour les enfants d'ouvriers, elles ont été multipliées par 3,5 [MJENR-DEP, 2003]. Cette élévation du niveau de qualification des nouvelles générations sorties du système éducatif dans les années 1980 et 1990 a largement contribué au processus de tertiarisation du système économique pendant une période au cours de laquelle le chômage de masse concerne surtout la main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier dans le secteur industriel.

Pourtant, depuis le début des années 1980, on sait que les difficultés scolaires antérieures à l'entrée en sixième ou rencontrées dès l'arrivée au collège sont rarement surmontées et hypothèquent la scolarité ultérieure des élèves concernés. Cette situation motive d'ailleurs à intervalle régulier des tentatives de réformes du collège unique, la première intervenant après la publication du rapport « pour un collège démocratique » de LEGRAND [1982]. Professeur et chercheur en sciences de l'éducation à Strasbourg, il préconise dans son rapport la « pédagogie différenciée », comme réponse à l'hétérogénéité nouvelle des publics scolaires, et une « pédagogie fonctionnelle », dont le principe consiste à créer des situations où l'élève éprouve le besoin d'apprendre. Il faut aussi souligner l'inertie du système scolaire, puisque la décision de supprimer purement et simplement le palier d'orientation en fin de cinquième date de 1994, au moment même où le développement du second cycle atteint un nouveau palier historique en termes d'accès au baccalauréat général. La transformation du système scolaire a été la conséquence d'un effort continu et de politiques cohérentes pendant plusieurs décennies.

À partir du milieu des années 1990, les inégalités scolaires qui avaient en partie régressé commencent à se reconstituer. Il est vrai que, pour la plupart des groupes sociaux, l'accès au baccalauréat progresse encore parmi les élèves entrés en sixième en 1995, mais à un rythme différent. C'est parmi les enfants de chefs d'entreprise et d'artisans-commerçants que la progression est la plus forte. La part de bacheliers augmente aussi parmi les enfants d'enseignants, de professions intermédiaires, d'employés de commerce ou de bureau ainsi que parmi les fils et filles d'ouvriers qualifiés ; mais, pour ces derniers, l'augmentation est

relativement plus faible et, le plus souvent, recouvre exclusivement une progression des parts de bacheliers technologiques et professionnels. À l’opposé, les élèves originaires des milieux sociaux les plus défavorisés (employés de service, ouvriers non qualifiés, inactifs) voient leurs chances de devenir bacheliers se contracter, voire baisser sensiblement dans le cas des enfants d’employés de service [VANHOFFELN, 2010].

Aujourd’hui, les parcours scolaires au collège sont beaucoup plus homogènes. Près de six élèves sur dix parviennent en seconde générale et technologique sans avoir rencontré de difficultés au collège contre moins d’un collégien sur deux au début des années 2000⁵ [CAILLE, 2014]. De plus, les trois quarts des collégiens orientés vers le second cycle professionnel n’ont pas connu les effets souvent délétères du redoublement au collège. La comparaison des parcours scolaires des élèves entrés en sixième en 2007 par rapport à ceux de 1995 montre que le lien entre niveau des acquis ou âge à l’entrée en sixième et parcours linéaire de la sixième à la seconde générale et technologique s’est quelque peu relâché au profit des élèves les plus faibles. Ainsi, les chances des élèves de connaître cette trajectoire des élèves du quartile dont les acquis sont les plus fragiles sont passées de 7 % à 15 %. Cependant, les inégalités de trajectoires au collège restent très importantes et le collège peine encore à assurer la réussite des élèves qui arrivent en sixième avec les acquis les plus fragiles. D’ailleurs, ces inégalités sont pour une grande part liées aux différences de capital scolaire des parents, mesurées par le niveau de diplôme le plus élevé détenu par le père ou la mère, le collège peinant à réduire le poids de cet héritage.

En définitive, la mise en perspective historique de l’état du système scolaire montre que les politiques volontaristes d’élévation du niveau de qualification de la jeunesse ont produit des effets considérables sur la société et l’économie française⁶. Les jeunes générations sorties du système scolaire de la fin des années 1980 aux années 2000 sont les plus qualifiées que la France ait connues et représentent un potentiel considérable. Les données statistiques reposant sur l’analyse des parcours scolaires des élèves et de leur position dans le cursus scolaire à certains âges clés sont essentielles à la compréhension de la généralisation de l’adolescence, en tant que période relativement autonome marquée par une relative indécision sociale, à l’ensemble d’une classe d’âge, alors que cette réalité ne concernait depuis le XIX^e siècle que les enfants de la bourgeoisie [THIERCE, 1999 ; BANTIGNY et JABLONKA, 2009]. Cependant, les études les plus récentes mesurant l’évolution des acquis des élèves en fin de troisième selon les exigences des programmes de l’Éducation nationale (Cedre) et les évaluations internationales à l’âge de 15 ans (PISA) ont mis en évidence l’accroissement récent des inégalités des acquis des élèves. Les résultats des élèves de 15 ans en culture mathématique situent la France dans la moyenne des pays de l’OCDE en 2012, mais la performance globale diminue par rapport à l’enquête comparable de 2003. La France se singularise comme le plus inégalitaire des pays de l’OCDE : la performance scolaire y est plus fortement marquée par le niveau socio-économique et culturel des familles [KESKPAIK et SALLES, 2013]. Plusieurs études pointent la baisse du niveau moyen des élèves et le creusement des inégalités, indissociables de l’aggravation plus générale des inégalités économiques et sociales et de l’aggravation

5. On considère qu’un élève n’a pas de connu de difficultés au collège s’il n’a pas connu ni le redoublement, ni l’orientation vers des classes spécialisées (Segpa, CPA, troisième d’insertion, classe relais, etc.) ni le refus de son choix d’orientation en troisième et s’il n’est pas sorti précocement du système éducatif.

6. En s’inscrivant à contre-courant des discours pessimistes sur les conséquences négatives de la massification scolaire, MAURIN [2007] a montré qu’elle a assez largement répondu aux objectifs de justice sociale, d’efficacité économique et de prospérité, y compris à la fin des années 1980 et dans la première moitié des années 1990.

des phénomènes de ségrégations urbaines [ARZOUMANIAN et DALIBARD, 2015]. Fort des acquis issus de l'histoire de la massification scolaire de la seconde moitié du XX^e siècle, avec une pleine conscience des difficultés pédagogiques du collège unique qui persistent depuis les origines et tendent même à s'aggraver aujourd'hui, le principal enjeu des politiques scolaires du XXI^e siècle sera de répondre au défi de donner une réponse pédagogique au creusement des inégalités au sein du collège. Encore ne faut-il pas céder à la tentation du renoncement en remettant en cause le principe de la scolarisation de tous dans les mêmes établissements scolaires jusqu'en troisième en recréant de nouvelles ségrégations à l'intérieur du collège par la mise en place de filières ou en réinstaurant des mécanismes d'orientation précoce des élèves les plus en difficultés.

↳ BIBLIOGRAPHIE

ARZOUMANIAN P., DALIBARD É., 2015, « Mathématiques en fin de collège : une augmentation importante du pourcentage d'élèves de faible niveau », *Note d'information* n° 15-19, MENESR-DEPP.

BANTIGNY L., JABLONKA I. (dir.), 2009, *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France (XIX^e, XXI^e siècle)*, Paris, PUF.

BERNARD P.-Y., TROGER V., 2012, « La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans ou l'appropriation d'une politique éducative par les familles populaires », *Éducation et Sociétés*, n° 30, p. 131-143.

CAILLE J.-P., 2014, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes, mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, MEN-DEPP, p. 5-30.

CAILLE J.-P., 2004, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution des redoublements et parcours scolaires des redoublants au cours des années 1990-2000 », *Éducation & formations*, n° 69, MENESR-DEPP, p. 79-88.

CHAPOULIE J.-M., 2010, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Paris, Presses universitaires de Rennes.

COSNEFROY O., ROCHER T., 2005, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Les dossiers*, n° 166, MENESR-DEPP.

KESKPAIK S., SALLES F., 2013, « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2012 en culture mathématique : baisse des performances et augmentation des inégalités depuis 2003 », *Note d'information*, n° 13-31, MEN-DEPP.

LEGRAND L., 1982, *Pour un collège démocratique, Rapport au ministre de l'Éducation nationale*, Paris, La Documentation française.

LEMBRÉ S., 2016, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, La Découverte.

MATTENET J.-P., SORBE X., 2014, « Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves », *Note d'information*, n° 14-36, MEN-DEPP.

MAURIN É., 2007, *La nouvelle question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation*, Paris, Le Seuil.

MEN-DEPP, 1985, *Repères et références statistiques*, Paris, MEN-DEPP.

MEN-DEPP, 1984, *Repères et références statistiques*, Paris, MEN-DEPP.

MJENR-DEP, 2003, « L'école réduit-elle les inégalités sociales ? », in MJENR-DEP, *Éducation & formations*, n° 66, « Dix-huit questions sur le système éducatif. Synthèse des travaux de la DEP », p.177-185.

PROST A., 2013, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil.

THIERCÉ A., 1999, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin.

VANHOFFELÉN A., 2010, « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », *Note d'information*, n° 10.13, MEN-DEPP.